Informations de base

2022/2752(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation des défenseurs autochtones et des défenseurs de l'environnement au Brésil, notamment l'assassinat de Dom Philips et de Bruno Pereira **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Brésil	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/07/2022	Débat en plénière		
07/07/2022	Décision du Parlement	T9-0292/2022	Résumé
07/07/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2752(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0347/2022	04/07/2022	
Proposition de résolution		B9-0348/2022	04/07/2022	
Proposition de résolution		B9-0351/2022	04/07/2022	
Proposition de résolution		B9-0354/2022	04/07/2022	
Proposition de résolution		B9-0355/2022	04/07/2022	
Proposition de résolution		B9-0357/2022	04/07/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0292/2022	07/07/2022	Résumé

Résolution sur la situation des défenseurs autochtones et des défenseurs de l'environnement au Brésil, notamment l'assassinat de Dom Philips et de Bruno Pereira

2022/2752(RSP) - 07/07/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 362 voix pour, 16 contre et 200 abstentions, une résolution sur la situation des défenseurs des peuples autochtones et de l'environnement au Brésil, et notamment sur le meurtre de Dom Phillips et Bruno Pereira.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, Renew, Verts/ALE, The Left et des députés.

La vallée du Javari, comme d'autres régions de l'Amazonie brésilienne, est le théâtre de conflits intenses menés par le crime organisé et des envahisseurs de terres impliqués dans la pêche illicite, la chasse, l'exploitation minière, l'abattage illégal et le trafic de drogue. 80% de la déforestation dans le monde est causée par la conversion des forêts en terres agricoles pour des produits de base tels que la viande bovine, le soja et l'huile de palme.

L'ONG Global Witness a indiqué qu'en 2020, plus de 20 défenseurs de la terre et de l'environnement avaient été tués au Brésil, ce qui place le pays à la quatrième place du classement des pays ayant le plus grand nombre de ces meurtres dans le monde, la plupart de ces crimes restant impunis. Au Brésil, près des trois quarts des meurtres ont lieu dans la région amazonienne et visent des défenseurs autochtones. Les peuples autochtones du Brésil subissent des agressions systématiques et un manque de protection de leurs droits, ainsi qu'un nombre croissant d'attaques et de meurtres.

Le 5 juin 2022, le journaliste britannique Dom Phillips, collaborateur du journal The Guardian, et l'expert indigène brésilien Bruno Pereira, ancien fonctionnaire de la Fondation nationale indienne (Funai), ont disparu dans la vallée de Javari, entre la communauté riveraine de São Rafael et la ville d'Atalaia do Norte, dans l'État d'Amazonas, au nord du Brésil. Leurs cadavres ont été découverts le 15 juin 2022. Tous deux étaient profondément engagés dans la tâche essentielle de la préservation de la forêt amazonienne et de sa biodiversité.

Le 15 juin 2022, la police fédérale brésilienne a indiqué que l'une des deux personnes arrêtées, soupçonnée d'être impliquée dans leur disparition, avait avoué les avoir assassinés.

Le Parlement a condamné fermement les meurtres brutaux de défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme ainsi que de populations autochtones au Brésil, plus récemment le meurtre du journaliste Dom Phillips et du militant Bruno Pereira, et a appelé les autorités brésiliennes à mener une **enquête** exhaustive, impartiale et indépendante sur ces meurtres et à garantir à tout moment le plein respect des droits de la défense.

Les autorités brésiliennes sont également invitées à :

- prendre des mesures immédiates pour prévenir les violations des droits de l'homme et protéger les défenseurs de l'environnement et des populations autochtones;

- **protéger les droits des populations autochtones à la terre**, aux territoires et à leurs moyens de subsistance traditionnels, ainsi que les protéger contre toutes les formes de violence et de discrimination;

- mettre en œuvre les recommandations internationales visant à assurer la protection de ces défenseurs, et prendre des mesures pour mettre fin à la persécution, à la criminalisation et à la stigmatisation des peuples autochtones et des autres communautés traditionnelles;

- renforcer et mieux faire appliquer la législation contre la déforestation et l'exploitation minière illégales, et rechercher des **alternatives durables aux politiques extractives** qui visent les territoires indigènes;

- rétablir et renforcer les capacités d'organismes gouvernementaux tels que la Funai, qui supervise les affaires autochtones, et l'Ibama, principal organisme brésilien chargé de faire respecter la législation environnementale, afin de garantir l'application effective des lois environnementales et des droits des populations autochtones;

- s'attaquer aux crimes environnementaux et mettre en œuvre une nouvelle approche durable de l'Amazonie.

Enfin, la résolution souligne que les entreprises de l'UE doivent assurer une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement au Brésil et que la proposition de règlement de l'UE sur les produits sans déforestation doit **inclure la protection des droits des peuples autochtones et des droits de l'homme** et garantir que les violations des droits ne sont pas impliquées dans la production des produits mis sur le marché européen.